

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 20 mars 2018

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Isabelle DAILLE-JACQUETIN
– Catherine FAIVRE – Laurence FRANCCART – Isabelle GEINDRE – Monique
HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX –
Séverine SUCHERE

MM. Alexandre GARIN – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Olivier
MARMET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN

Absents :

Pierre-Louis BESSON donne pouvoir à Alain PONCET
Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Franck EGARD donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Antoine FATIGA donne pouvoir à Catherine FAIVRE
Julien ROUTIN donne pouvoir à Alexandre GARIN
Laurent TOCHON donne pouvoir à Isabelle GEINDRE
Marie-Laure CHEVALLIER
Hauda ARAB
Patrick NICOLLET
Régis VION

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Catherine FAIVRE**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité.
3. à prendre connaissance des résultats du marché pour les travaux de l'école maternelle :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 février dernier pour analyser les offres concernant le marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration de l'école maternelle, avec l'aide du maître d'œuvre, le Cabinet TEC-LM.

Il y avait 5 lots :

- désamiantage
- menuiseries extérieures alu, vitrerie, BSO
- électricité
- faux plafonds
- ventilation

et 2 critères de jugement : - 50 % prix des prestations
 - 50 % valeur technique

Après analyse des offres, 5 entreprises mieux disantes sont retenues :

- Gauthey (73) pour le lot 1
- Revalu (73) pour le lot 2
- Evoltec (73) pour le lot 3
- Gauthier (73) pour le lot 4
- DTE Ingénierie (38) pour le lot 5

Pour un montant H.T. de 463 717,68 € ; le coût d'objectif était de 485 000 € H.T.

4. à prendre connaissance de l'offre de prêt de la Banque Postale : 250 000 €, en amortissement constant, sur 15 ans pour un taux fixe de 1,37 %.

5. à rajouter à la séance une question arrivée tardivement qui concerne la répartition de la prise en charge financière de l'opération enfouissement des réseaux d'électricité rues de Lélia et Dupasquier par chacune des 2 parties : SDES et commune.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant cette opération a été signée le 20 janvier 2016 sur la base d'une participation financière du SDES de 70 % sur le montant total estimé retenu de l'opération de 73 087,25 € HT.

Il était bien stipulé que le montant de la participation globale du SDES serait ajusté en fonction du coût définitif des travaux.

Aujourd'hui, les travaux sont terminés et le décompte de l'opération concernant l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité BT s'élève à 55 824,02 € HT soit -23,62 % par rapport à l'estimation.

Il convient donc de demander au SDES et à Enedis de signer l'avenant à la convention initiale dite de co-maîtrise d'ouvrage et d'autoriser **Madame le Maire** à signer ce même avenant qui régularise les montants réels de travaux et donc de subvention, laquelle passe à 39 076,81 € (au lieu de 51 160 € prévus initialement).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1) demande au SDES et à Enedis de signer l'avenant à la convention initiale dite de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité BT ;

- 2) autorise **Madame le Maire** à signer l'avenant précité, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation par la SCI Miremont d'un projet de logements

Madame le Maire laisse la parole à la SCI Miremont qui présente en séance le programme de 24 logements situé chemin de Miremont, en lien avec Ekinox. Projection de plans suivie d'un échange avec les conseillers municipaux.

2. Finances :

- **approbation du compte de gestion 2017 du Trésorier**

Bruno Stellian rappelle que le compte de gestion du Trésorier retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er}/01 au 31/12/2017, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du Trésorier.

- **vote du compte administratif 2017**

Bruno Stellian précise que le budget primitif est un document prévisionnel fixant l'état des recettes et des dépenses pour une année civile. Le compte administratif en établit la synthèse et présente les résultats de l'exécution de ce budget en retraçant toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année.

A cette fin, le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et article du budget
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- l'exercice correspondant à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre
- la journée comptable du 31 décembre est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement ; cette journée dite « journée complémentaire » permet notamment l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits, à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, moins **Madame le Maire**, après s'être fait présenter le compte administratif, considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte

administratif et du compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

- **affectation des résultats**

Bruno Stellan explique qu'après reprise des résultats de clôture de l'année 2016, le solde de clôture pour 2017 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 320 739.82 €
- Un excédent d'investissement de 350 424.96 €

L'excédent d'investissement est obligatoirement reporté en recettes d'investissement 2018 puisque les dépenses doivent être payées en priorité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir une partie de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement pour 271 228.65 € et de transférer 49 511.17 € en recettes d'investissement pour financer une partie des investissements (autofinancement).

- **approbation du budget primitif 2018**

Par 21 voix pour et 2 contre (**Catherine Faivre** et **Antoine Fatiga**), le Conseil Municipal approuve le budget discuté en séance et tel qu'il a été présenté le 05/03/2018 en commission finances.

Catherine Faivre (également porte-parole d'**Antoine Fatiga**) explique qu'ils votent contre pour les mêmes raisons que lors du DOB.

3. Subvention pour classes de découverte école élémentaire

Isabelle Geindre rappelle que les classes de CP, CP/CE2 et CE1 partent du 23 au 27/04 prochains en Haute-Loire, en classe de découverte « cirque ». Le coût du séjour est de 340 €/élève.

L'aide du Département est de 2 356.50 €, avec une particularité cette année : le Département a décidé de ne plus participer pour la tranche de QF la plus élevée, à savoir un QF de 1 599 € et au-delà.

La commission « affaires scolaires et périscolaires » réunie le 12 mars propose de participer à hauteur de 100 % de l'aide du Département et pour les QF de 1 599 € et plus, de participer forfaitairement à raison de 10 €/enfant. L'aide de Jacob-Bellecombette s'élèvera au total à 2 356.50 € + 150 € de participation forfaitaire, soit 2 506.50 €.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention selon les modalités citées précédemment.

4. Signature d'une convention de groupement de commandes et co-maîtrise d'ouvrage entre les communes de Jacob-Bellecombette et de Chambéry pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue Ernest Grangeat

Alain Poncet explique que dans le cadre de la continuité des aménagements du Bas de Jacob, des travaux vont prochainement avoir lieu pour requalifier la place Franchet d'Espérey, rue Ernest Grangeat jusqu'au droit du tènement immobilier du Crédit Agricole. La convention initiale tripartite a été simplifiée et ne concerne désormais plus que Jacob-Bellecombette et Chambéry.

Par souci de cohérence et en continuité, Jacob-Bellecombette souhaite mettre en sécurité le cheminement piéton rue Ernest Grangeat jusqu'au giratoire situé au carrefour avec la rue Oradour sur Glane. La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par la Ville de Chambéry.

Concomitamment, Chambéry métropole-Cœur des Bauges en profitera pour mettre l'arrêt de bus « Grangeat » en accessibilité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Chambéry, relative aux travaux de réaménagement de la rue Grangeat sur le tronçon situé entre le square Franchet d'Espérey et la rue Oradour sur Glane, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à intervenir.

Laurence Francart demande si le trottoir sera éclairé.

Alain Poncet répond qu'il n'y aura pas de changement à ce niveau par rapport à maintenant : l'éclairage est suffisant de l'autre côté de la route et le trottoir permet de sécuriser les piétons. Une amélioration accessibilité sera réalisée.

5. Demande de subvention à la Région et à Grand Chambéry pour l'aménagement d'un mini-tennis et d'une aire de jeux rue des écoles

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la commune est sollicitée par le Club de Tennis mais aussi par l'école élémentaire avec laquelle le Club de Tennis travaille étroitement pour la réalisation d'un mini-tennis.

Celui-ci serait situé entre l'école élémentaire et les tennis ; il serait judicieux d'en profiter pour réaliser une aire de jeux pour les enfants plus jeunes.

La commune possède actuellement quelques jeux à ressort, devenus obsolètes et insécures bien que très utilisés par les enfants qui, en sortant de l'école maternelle, n'ont qu'à traverser la rue pour s'y rendre avec leurs parents.

Ces équipements très complémentaires seraient donc tous deux réalisés rue des écoles, dans le quartier social du Corbelet, classé quartier en veille active dans le cadre de la politique de la ville.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 79 371 € HT : 61 031 € pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux et 18 340 € pour le projet de mini-tennis.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention peut être présenté à la Région dans le cadre des équipements sportifs de proximité.

Où l'exposé de **Madame le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et son financement sur la section investissement du budget communal à hauteur de 79 371 € HT
- autorise **Madame le Maire** à demander à la Région la subvention la plus importante possible pour lui permettre d'accompagner le financement de ce projet.

Le même type de dossier sera présenté à Grand Chambéry au titre du fonds de concours politique de la ville (contrat de ville 2015-2020), si celui-ci est reconduit.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise **Madame le Maire** à demander à Grand Chambéry la subvention la plus importante possible pour lui permettre d'accompagner le financement de ce projet, si le fonds de concours est reconduit

6. Modification du tableau des effectifs

Bruno Stellian commente le tableau des effectifs modifié pour tenir compte des avancements de grade au cours de l'année 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs comme présenté en séance, pour tenir compte des avancements de grade au cours de l'année 2018.

7. Questions diverses

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.